

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

au 02/01/2018

DÉFINITIONS

Le terme Client désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences de L'Création pour toute création dans le cadre de ses compétences de graphiste. Le terme Tiers désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat. Le terme Prestataire désigne L'Création, graphiste freelance, affiliée à Ametis SCOP sous le matricule RCS ANNECY : 443 802 376.

GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties lors de la vente de produits réalisés par le Prestataire pour ses Clients dans le cadre de son activité commerciale de création et de conception graphique. Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente, ses formules et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours.

Le Client faisant appel aux services de L'Création reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente suivantes, ainsi que les mises en garde énoncées dans l'Extraits de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété artistique (J.O. du 14 mars 1957) des droits des auteurs concernant les lois de la propriété intellectuelle. Pour ce faire le Client apposera lors de la commande sa signature précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé» au bas du devis ou du bon de commande.

Article 1 - RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Le Client s'engage à fournir des informations justes et sincères et s'engage à prévenir de tout changement concernant les données fournies et sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées. Le Client doit maintenir une adresse e-mail et une adresse postale valides.

Article 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

D'une façon générale, le Client et le Prestataire s'engagent à collaborer activement afin d'assurer la bonne exécution du contrat. Chacun s'engage à communiquer toutes les difficultés dont il aurait connaissance, au fur et à mesure, pour permettre à l'autre partie de prendre les mesures nécessaires.

LE CLIENT

Pour permettre au Prestataire de réaliser sa mission, le Client s'engage à :

- établir un cahier des charges détaillé qui ne subira plus de modification, sauf accord des parties, après avoir été approuvé par le prestataire. Dans le cas où des modifications impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges initial, ces dernières seront facturées en sus du devis initial.
- remettre au Prestataire le devis ou bon de commande daté, signé et tamponné. Tout devis signé par le Client vaut bon de commande et engage les deux parties. Lors de l'acceptation, *un acompte de 30 % du montant global du devis sera demandé au client*
- fournir tous les éléments documentaires graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat (notamment dans les bons formats exploitables en fonction des supports visés) et dans son intégralité avant le commencement des travaux
- disposer des droits nécessaires sur les éléments fournis ci-dessus. Seule la responsabilité du commanditaire pour être engagée à ce titre.
- collaborer activement à la réussite du projet en apportant au Prestataire dans les délais utiles toutes les informations et documents nécessaires à la bonne appréhension des besoins et à la bonne exécution des prestations.
- se conformer strictement aux préconisations techniques et créatives faites par le Prestataire.
- garantir le Prestataire contre toute action qui pourrait lui être intentée du fait du caractère des données ou informations (textes, images, sons) qui auraient été fournies ou choisies par le Client.
- régler dans les délais précis les sommes dues au Prestataire.
- informer le Prestataire d'une éventuelle mise en concurrence avec d'autres prestataires.

LE PRESTATAIRE

- Au besoin, le Prestataire pourra intervenir dans l'élaboration du cahier des charges, conjointement avec le Client.
- Le Prestataire s'engage à informer de manière régulière et efficace le Client de l'avancée de la réalisation du projet et ce, notamment, au travers de validations soumises au Client.
- Au titre de la confidentialité et pendant toute la durée des présentes et même après leur cessation pour quelque cause que ce soit, le Prestataire s'engage à conserver strictement confidentiel l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit relatifs au Client, auxquels il aurait pu avoir accès dans le cadre notamment de l'exécution de la présente mission

Article 3 - FRAIS ANNEXES

Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations du Prestataire et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des polices typographiques, des photographies ou illustrations issues de banques d'images. Le règlement de ceux-ci se feront par le Client directement auprès du fournisseur et prestataire extérieur ou par le Prestataire qui informera et attendra l'accord de son Client via un avenant en sus du devis initial. Le contenu textuel permettant la réalisation du produit devra être fourni par le Client.

Article 4 - BON DE COMMANDE ET DÉBUT DES TRAVAUX

Le devis signé par le Client vaut acceptation et fait office de bon de commande.

Celui-ci doit s'accompagner du paiement de 30 % du prix global des prestations à fournir. Les travaux débiteront lorsque le devis signé, l'acompte et les éléments graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat, seront à la disposition du Prestataire.

Le client reconnaît, assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels, iconographiques, figurant dans la réalisation livrée par le Prestataire. L'ensemble des images utilisées avant, pendant et après les créations sont sous la complète responsabilité du client et n'engage en aucun de LCréation. Le client viellera à ce que l'utilisation des images qu'il fournira au Prestataire ainsi que les images utilisées par le Prestataire respectent le droit à l'image, les bonnes mœurs ainsi que les ayants droits dépositaires desdites images.

Article 5 - ETAPES DE VALIDATION ET LIVRAISON

Le Client s'engage à communiquer tous les éléments nécessaires à la production dans un délai de 3 mois après la date d'acceptation de l'offre. Après la (ou les) phase(s) de création du projet, le Client s'engage à transmettre au Prestataire ses validations de manière claire et explicite par l'envoi d'un email ou d'un courrier daté et signé. À défaut d'une validation ou d'une demande de modification des maquettes par le client dans un délai de quinze jours, celles-ci seront considérées comme validées par les deux parties. Le travail réalisé, livré et tacitement validé, implique que les sommes correspondantes à ce travail sont dues.

Les délais de livraison figurant dans les devis ne sont donnés qu'à titre indicatif et, en aucun cas, un retard raisonnable dans la livraison ne peut entraîner une annulation de la prestation confiée LCréation ou des dommages et intérêts.

De même lorsqu'une étape du devis est validé, il n'est plus possible de revenir en arrière sauf avec un avenant au contrat .

Article 6 – SOUS TRAITANCE

LCréation est autorisée, sans instructions écrites contraires du client, à sous-traiter l'intégralité ou une fraction du travail commandé par le client .

Article 7 - FACTURE ET RÈGLEMENT

Les règlements se font au nom de "Amétis" par chèque ou virement bancaire. Le solde de la facture est dû en totalité à la remise des éléments au Client. Le paiement s'effectue au plus tard au 30ème jour suivant la date de facturation (C. Com. art. L. 441-6, al. 2 modifié de la loi du 15 mai 2001). Tout retard de paiement pourra donner lieu à des pénalités de retard exigibles sans rappel, au taux de 12 % de la facture totale par mois de retard (lutte contre les retards de paiement/article 53 de la loi NRE), ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40€ (C. Com. art. D441-5). Les frais de poursuites et d'honoraires pour le recouvrement de factures impayées sont à la charge du Client.

Les prix stipulés sur le devis sont valables 1 mois à partir de la date d'émission de celui-ci. Ceux-ci restent fermes et non révisables si la commande intervient durant ce délai. Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur le devis, de manière corollaire toutes prestations non-énoncées ne sont pas comprises et feront l'objet d'un devis gratuit complémentaire.

Un travail demandé dans des délais particulièrement courts fera l'objet d'une surfacturation si sa prise en charge est acceptée par nos soins. Notre client sera informé au préalable.

Les tarifs sont exprimés en Euros et hors taxes. *Ils sont soumis à la TVA.*

Article 8 - PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX RÉALISÉS

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive du Prestataire tant que les factures émises ne sont pas payées en totalité par le Client, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation. De façon corollaire, le Client deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par le Prestataire dans le cadre de la commande. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété du Prestataire. Seul le produit fini sera adressé au Client. À défaut d'une telle mention et si le Client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

Article 9 - DROITS DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION

Toute œuvre est une création originale protégée par la loi n° 92-597 du 1.7.1992 relative au Code de la propriété intellectuelle. Elle demeure la propriété morale et physique de son auteur. Seuls sont vendus les droits de reproduction pour l'unique usage ou tirage imprimé définis sur la note d'honoraires ou de cession de droits s'y rapportant.

Le client n'est pas propriétaire de l'œuvre mais en achète des droits d'utilisation pour un usage défini et limité par le contrat ou la facture. L'œuvre ne peut être modifiée, reproduite, vendue ou réutilisée pour un autre usage sans l'accord écrit préalable de son auteur. Toute autre utilisation que celle indiquée sur la note d'honoraires sera soumise à des droits supplémentaires. Pour toute livraison de création il sera accompagné une note de cession de droits d'auteur définissant précisément les conditions d'utilisation de l'œuvre.

Article 10 - COPYRIGHT ET MENTIONS COMMERCIALES

Sauf mention contraire explicite du Client, le Prestataire se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution ainsi qu'un lien vers son site commercial : www.lcreation.eu assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité.

Article 11 - DROIT DE PUBLICITÉ

Sauf mention contraire explicite du Client, le Prestataire se réserve le droit de mentionner les réalisations effectuées pour le Client sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, plaquette, flyers, etc...) et lors de démarchages de prospection commerciale.

Article 12 - INCAPACITÉ DE TRAVAIL

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, le Prestataire se réserve le droit de rompre le présent contrat, et/ou modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le commanditaire le versement d'indemnités. Il est admis que le Prestataire se doit d'avertir le commanditaire dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

Article 13 - LIMITATION DES RESPONSABILITÉS

La responsabilité du Prestataire concernant les services sera entièrement dérogée à compter de la livraison de la maquette finalisée. Si le présent contrat ne pouvait être réalisé en tout ou en partie, du fait de causes indépendantes de la volonté du Prestataire, sa responsabilité ne pourrait être engagée. Dans tous les cas, la responsabilité éventuelle de LCréation, ne pourra entraîner d'indemnités supérieures à la somme versée par le commanditaire pour les services prévus au présent contrat. LCréation assurera ses prestations en respectant les règles de l'art en usage dans la profession, il est expressément convenu qu'il ne sera tenu qu'à une obligation générale de moyens.

Article 14 - IMPAYÉS ET LITIGES

Le présent contrat est régi par la Loi française. Les parties chercheront, préalablement à toute procédure contentieuse, une solution amiable aux différends qui pourraient survenir. A défaut de solution amiable, tout litige survenant à raison de l'exécution ou de la rupture du présent contrat sera porté devant le tribunal compétent. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.

Article 15 – CONDITIONS POUR LA CREATION DE SITE WEB

Généralités

LCréation fournit des prestations informatiques liées à l'Internet.

- Conception et réalisation de site Internet via WordPress
- Formation sur l'utilisation du site web et réseaux sociaux mis en place pour le client.

Conditions de vente

Tout achat de prestations commercialisées par LCréation entraîne l'adhésion entière et sans réserve des conditions générales de vente. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle écrite de notre part, prévaloir contre nos conditions générales de ventes.

Création de Sites Web

- LCréation s'engage dans le cadre d'une obligation générale de moyens à tout mettre en oeuvre pour assurer la meilleure qualité et régularité des services qu'elle apporte.
- LCréation ne peut être tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit subi par le client, y compris les pertes ou les altérations de données.
- Dans le cadre de la création de sites Internet géré par le client LCréation, apportera un soin particulier à la protection des accès client.

Responsabilité liée à la prestation

- La responsabilité de LCréation est limitée au site Internet et à son contenu dont elle a le contrôle direct.
- LCréation ne saurait être responsable des liaisons de tous types, assurées par d'autres prestataires.
- LCréation ne saurait être responsable des dégâts accidentels ou volontaires causés par des tiers au client du fait de sa connexion à Internet.
- LCréation ne saurait être responsable, dans le cadre d'un site géré par le client, de la perte, du vol ou de la diffusion des codes d'accès client.
- Pour toute commande de création, LCréation se réserve le droit de refuser texte, illustration et en général tous contenus qui sont contraires aux bonnes moeurs, ou en infraction avec la législation.

Obligations du client

- Dans le cas où le client fournit à LCréation les informations nécessaires à l'exécution de la commande, ces informations devront être transmises selon les spécifications LCréation. La réalisation du site web et/ou des prestations associées commandées ne sera réalisée dans un délai fixé à la commande qu'à compter du moment de la réception de toutes les informations nécessaires à cette réalisation.
- L'ensemble des informations ayant été, préalablement à leur diffusion, sélectionnée par le client LCréation ne saurait être en aucun cas rendu responsable de leur contenu. Lors de l'acceptation de la commande, nous présumons que le client est en possession du droit d'auteur ou de reproduction, et assume toute responsabilité pour les préjudices résultant d'une violation des droits d'auteur ou de reproduction appartenant à un tiers.
- LCréation ne saurait être tenu pour responsable du non-fonctionnement de tout ou partie du site Internet dans le cas où le client souhaite prendre en main son site après finalisation du projet.
- Le client sait que LCréation reste seul propriétaire des droits de reproduction de ses créations Internet, résultant notamment de la propriété littéraire et artistique. Toute représentation ou reproduction même partielle faite sans autorisation est illicite.